

L'Observatoire économique et social

Régime agricole : stabilité des remboursements de soins de ville au troisième trimestre 2016

Avec une évolution de - 0,1 % au troisième trimestre 2016 en données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole se situent très légèrement en dessous du niveau atteint au trimestre précédent. Cette inflexion ténue intervient après trois trimestres de faible hausse.

Les remboursements d'honoraires médicaux et dentaires, de médicaments, d'actes de biologie comme les versements d'indemnités journalières sont en retrait par rapport au trimestre précédent. A l'inverse, les remboursements de soins d'auxiliaires médicaux, de dispositifs médicaux et de frais de transports de malades augmentent.

A la fin septembre 2016, l'augmentation des remboursements de soins de ville sur un an glissant s'établit à + 0,5 %, avec des évolutions divergentes selon les régimes : - 1,4 % pour le régime des non-salariés et + 3,1 % pour le régime des salariés.

Les remboursements du régime agricole représentent 5,8 % des soins de ville tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire

Le régime agricole protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, de la famille, de la retraite et des accidents du travail. Au titre des branches maladie, y compris maternité, et accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), il a remboursé 1,1 milliard d'euros au troisième trimestre 2016 pour les seuls soins de ville, soit 5,8 % des remboursements tous régimes confondus d'assurance maladie obligatoire¹.

Les non-salariés agricoles représentent 43 % de la population agricole protégée pour le risque maladie. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 56 % de ceux du régime agricole.

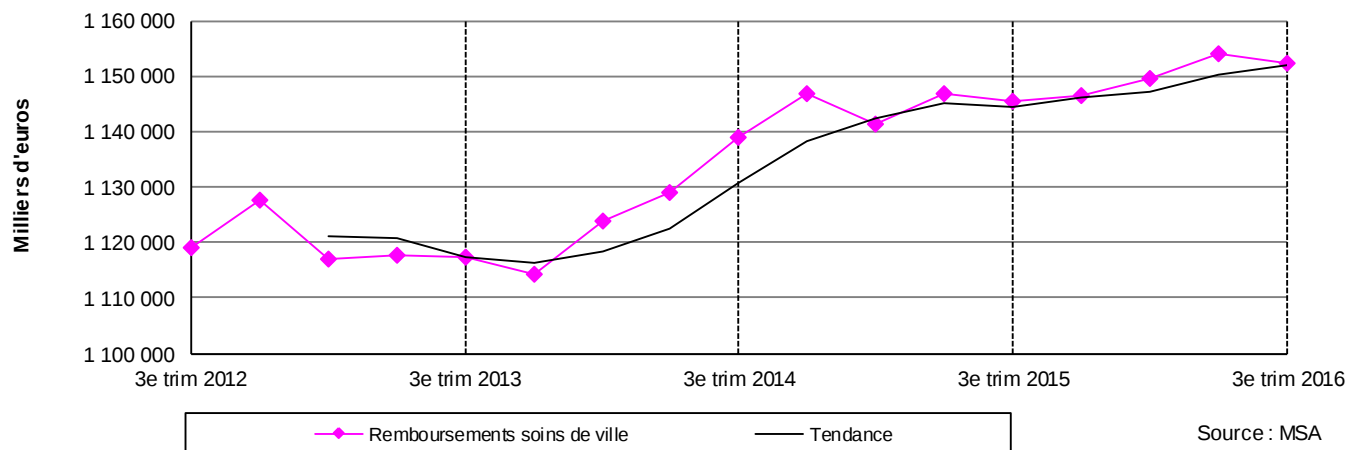
La baisse tendancielle de la population non-salariée protégée en maladie se poursuit, avec un rythme de - 3,3 % sur un an. A contrario, depuis 2014, la population des salariés agricoles s'accroît, avec une évolution de + 1,4 % par rapport au troisième trimestre 2015 plus modérée que celle des deux trimestres précédents. Ceci explique en partie les rythmes d'évolution des dépenses différents entre les deux régimes. Ainsi, les remboursements de soins de ville des salariés agricoles augmentent de + 0,1 % au troisième trimestre 2016 par rapport au trimestre précédent, tandis que ceux du régime des non-salariés sont en repli de - 0,3 % (évolutions des données CVS-CJO).

¹ Hors rémunérations sur objectifs de santé publique (ROSP), voir rubrique « définitions »

Hausse contenue des remboursements des prescriptions², fléchissement de ceux des honoraires privés³

Après trois trimestres consécutifs de croissance modérée, les remboursements de soins de ville du régime agricole du troisième trimestre 2016 marquent le pas ; avec une évolution de - 0,1 %, ils se situent légèrement en dessous du niveau atteint au trimestre précédent (graphique 1).

Graphique 1
MONTANTS DES SOINS DE VILLE REMBOURSES PAR TRIMESTRE (DONNEES CVS-CJO)



Cette quasi-stabilité des remboursements sur le trimestre provient de la conjugaison d'évolutions contraires. D'une part, les prescriptions continuent de progresser (+ 0,2 % après + 0,5 % - tableau 1) portées par les soins d'auxiliaires médicaux, les frais de transports et les dispositifs médicaux ; les autres postes de prescriptions (médicaments, biologie et indemnités journalières) étant quant à eux en baisse sur le trimestre. D'autre part, les honoraires privés se situent en retrait par rapport au trimestre précédent, avec une évolution de - 0,7 %.

A fin septembre 2016, la croissance des remboursements de soins de ville en année complète mobile (+ 0,5 %) continue de ralentir, à l'instar des quatre trimestres précédents. Cette décélération est cependant plus atténuée, correspondant à - 0,1 point de croissance, après - 0,3 point au trimestre précédent.

Tableau 1
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES SOINS DE VILLE PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT
ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Honoraires Privés		Prescriptions (yc IJ)		TOTAL soins de ville	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
3e trimestre 2015	+ 0,4 %	+ 1,0 %	- 0,2 %	+ 2,0 %	- 0,1 %	+ 1,9 %
4e trimestre 2015	+ 0,0 %	+ 1,0 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 0,1 %	+ 1,1 %
1er trimestre 2016	+ 0,1 %	+ 1,6 %	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %
2e trimestre 2016	+ 0,7 %	+ 1,5 %	+ 0,5 %	+ 0,3 %	+ 0,4 %	+ 0,6 %
3e trimestre 2016	- 0,7 %	+ 1,1 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %	- 0,1 %	+ 0,5 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



² Désormais y compris indemnités journalières, voir rubrique « définitions »

³ Y compris rémunérations forfaitaires RMT, FMT et MPA, voir rubrique « définitions »

Des remboursements d'honoraires orientés à la baisse

La baisse des remboursements d'honoraires privés ce trimestre (- 0,7 %) concerne l'ensemble des praticiens. Si le repli des remboursements est d'ampleur équivalente s'agissant des soins des généralistes et des dentistes (respectivement - 0,4 % et - 0,3 %), il est plus marqué pour les honoraires de spécialistes (- 1,1 % - tableau 2).

Tableau 2
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES HONORAIRES DES MEDECINS
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Médecins généralistes				Médecins spécialistes			
	Montants		Nombre de C+V		Montants		dont montants des actes techniques	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
3e trimestre 2015	- 0,9 %	- 0,6 %	- 1,1 %	- 2,8 %	+ 1,1 %	+ 2,5 %	+ 1,2 %	+ 2,2 %
4e trimestre 2015	- 0,7 %	- 1,1 %	- 0,2 %	- 2,6 %	- 0,1 %	+ 2,9 %	- 0,2 %	+ 2,3 %
1er trimestre 2016	+ 0,1 %	- 1,3 %	+ 0,5 %	- 2,6 %	- 0,3 %	+ 3,5 %	- 0,5 %	+ 2,8 %
2e trimestre 2016	+ 0,1 %	- 1,3 %	- 0,8 %	- 2,3 %	+ 1,2 %	+ 3,0 %	+ 1,4 %	+ 2,4 %
3e trimestre 2016	- 0,4 %	- 1,1 %	- 0,8 %	- 1,7 %	- 1,1 %	+ 1,8 %	- 1,4 %	+ 1,4 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

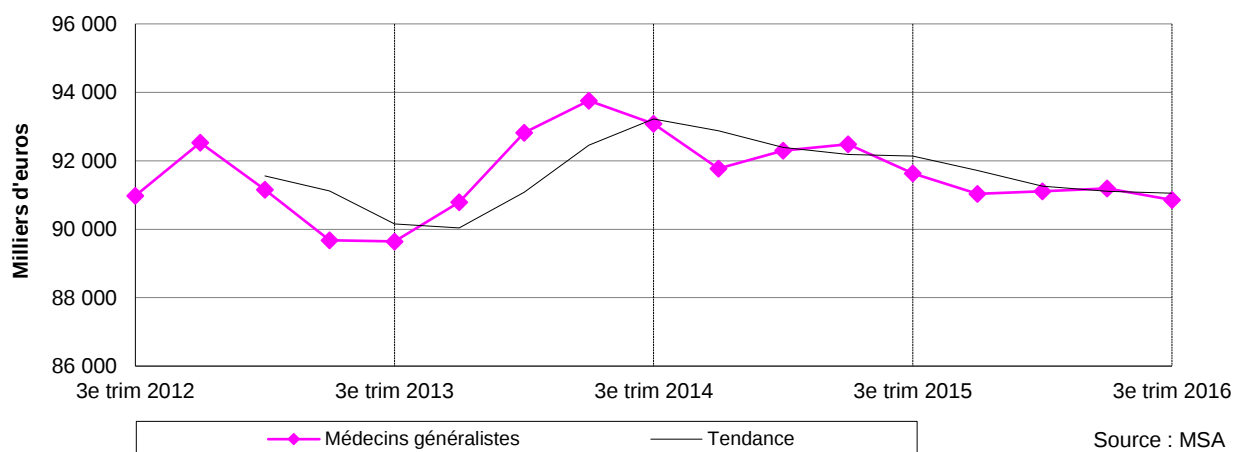
⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Source : MSA

Repli des remboursements de généralistes après un court palier

Après deux trimestres de croissance ténue (+ 0,1 %), les remboursements de soins des médecins généralistes repartent à la baisse au troisième trimestre 2016 (- 0,4 % - graphique 2). En rythme annuel, leur diminution s'établit à - 1,1 % et les divergences d'évolution s'intensifient entre les deux régimes : fin septembre, la baisse des remboursements des non-salariés s'accroît légèrement (- 3,6 % après - 3,5 % fin juin) tandis que le rythme de progression s'accélère nettement pour les salariés agricoles (+ 2,4 % après + 1,9 %).

Graphique 2
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS GENERALISTES (DONNEES CVS-CJO)



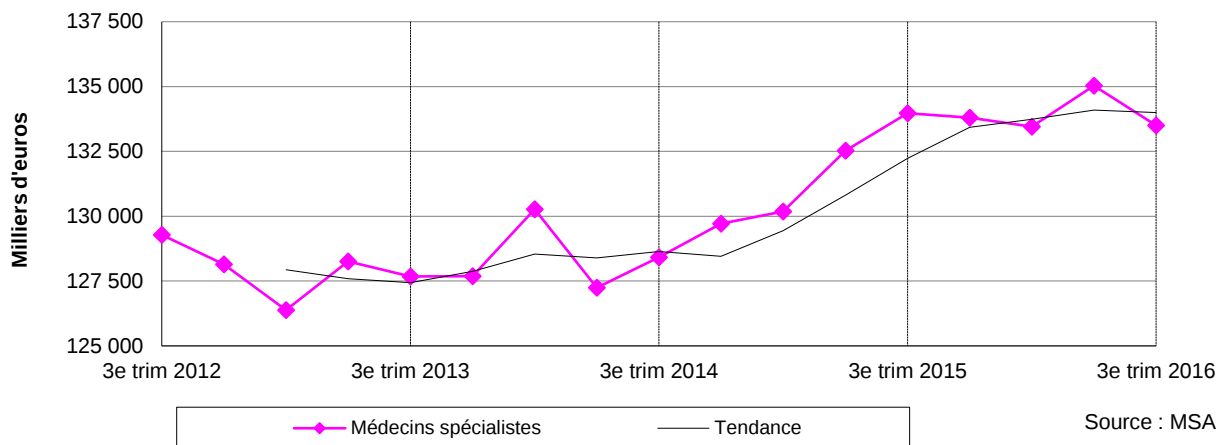
Source : MSA

Les remboursements de **consultations** diminuent de manière plus prononcée sur le trimestre (- 0,5 % après - 0,1 % au trimestre précédent), en raison d'un recul marqué de - 1,2 % au régime des non-salariés et d'une timide croissance de + 0,1 % pour les salariés. Après un léger regain au deuxième trimestre 2016 (+ 0,6 %), les remboursements de **visites** repartent à la baisse (- 0,9 %). Cette diminution est néanmoins contenue au regard de la forte tendance baissière sur une longue période ; en année complète mobile à fin septembre, les remboursements de visites baissent de - 7,3 %.

Ralentissement de la hausse pour les remboursements d'honoraires des spécialistes

Au troisième trimestre 2016, les remboursements de soins délivrés par les médecins spécialistes enregistrent un repli de - 1,1 % qui vient contrebalancer la hausse de même ampleur du trimestre précédent (graphique 3). Au-delà des oscillations sur les derniers trimestres, la tendance des remboursements marque un net ralentissement. Leur évolution en année complète mobile passe ainsi de + 3,5 % à fin mars à + 1,8 % à fin septembre.

Graphique 3
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES MEDECINS SPECIALISTES (DONNEES CVS-CJO)

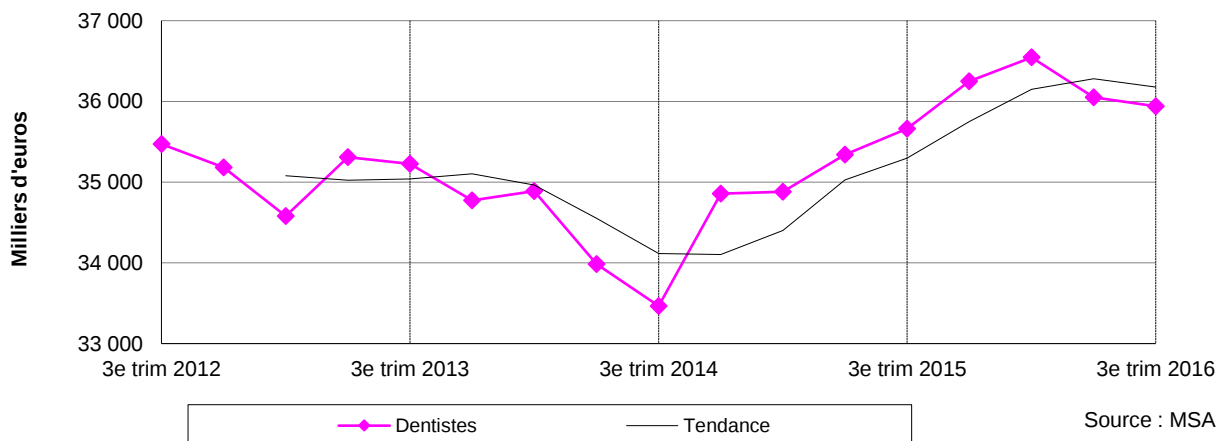


L'évolution des honoraires de spécialistes est principalement liée à la dynamique des remboursements d'actes techniques relevant de la CCAM (classification commune des actes médicaux), qui constituent les trois-quarts de l'activité. Au troisième trimestre 2016, ceux-ci enregistrent une baisse de - 1,4 %, observable dans les deux régimes. Pour les non-salariés, l'évolution sur le trimestre (- 1,1 %) s'inscrit dans la tendance baissière observée sur la période récente. S'agissant des salariés, la baisse de - 1,7 % au troisième trimestre marque a contrario un infléchissement de la tendance auparavant nettement orientée à la hausse.

Fin de la croissance des remboursements de soins dentaires

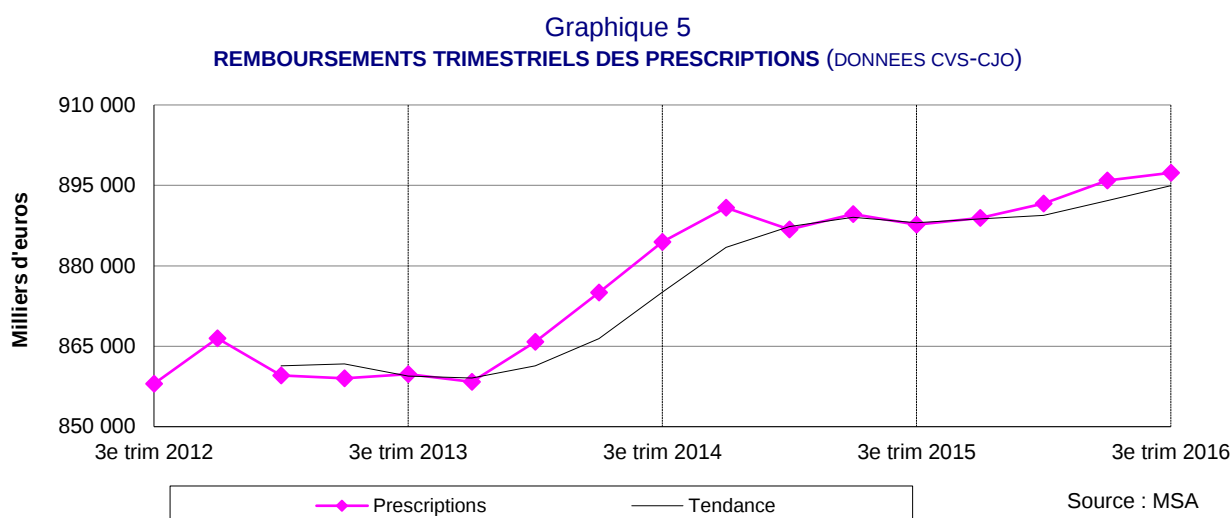
Concernant les remboursements de soins délivrés par les dentistes, le troisième trimestre 2016 confirme la rupture de tendance observée le trimestre précédent : les remboursements de soins diminuent de - 0,3 % après - 1,4 % au deuxième trimestre, faisant suite à un an et demi de croissance ininterrompue (graphique 4). Ce poste de dépenses avait enregistré un net décrochage aux deuxième et troisième trimestres 2014, concomitant à la mise en place de la CCAM pour l'activité bucco-dentaire, puis une progression soutenue jusqu'au début de 2016.

Graphique 4
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DE SOINS DELIVRES PAR LES DENTISTES (DONNEES CVS-CJO)



Croissance modérée mais continue des remboursements des prescriptions

Dans la continuité des trois trimestres précédents, les remboursements des prescriptions progressent légèrement, avec + 0,2 % au troisième trimestre 2016 (graphique 5). Sur un an glissant, leur évolution s'établit à + 0,5 %, soit une hausse légèrement plus appuyée que celle constatée à fin juin 2016 (+ 0,3 %).



Les remboursements de soins d'auxiliaires médicaux, les dispositifs médicaux (dits "les produits de la LPP") ainsi que les frais de transports de malades sont orientés à la hausse ce trimestre. A l'inverse, les remboursements de médicaments, de biologie et les versements d'indemnités journalières sont en retrait par rapport au trimestre précédent.

Stabilité des remboursements de produits de santé

Au troisième trimestre 2016, la stabilité des produits de santé résulte d'une baisse contenue des remboursements de médicaments (- 0,3 %) conjuguée à une accélération de la croissance des produits de la LPP (+ 0,7 % après + 0,3 % au deuxième trimestre – tableau 3).

Tableau 3
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRODUITS DE SANTE
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE (EN %) - DONNEES CVS-CJO

Données CVS-CJO	Médicaments		LPP		Total Produits de santé	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
3e trimestre 2015	- 1,7 %	- 1,4 %	+ 0,7 %	+ 3,6 %	- 1,1 %	- 0,2 %
4e trimestre 2015	- 0,4 %	- 2,7 %	+ 0,7 %	+ 2,9 %	- 0,1 %	- 1,4 %
1er trimestre 2016	+ 0,4 %	- 3,5 %	+ 1,6 %	+ 2,7 %	+ 0,7 %	- 2,0 %
2e trimestre 2016	+ 0,2 %	- 3,4 %	+ 0,3 %	+ 2,7 %	+ 0,2 %	- 1,9 %
3e trimestre 2016	- 0,3 %	- 2,4 %	+ 0,7 %	+ 2,8 %	- 0,0 %	- 1,1 %

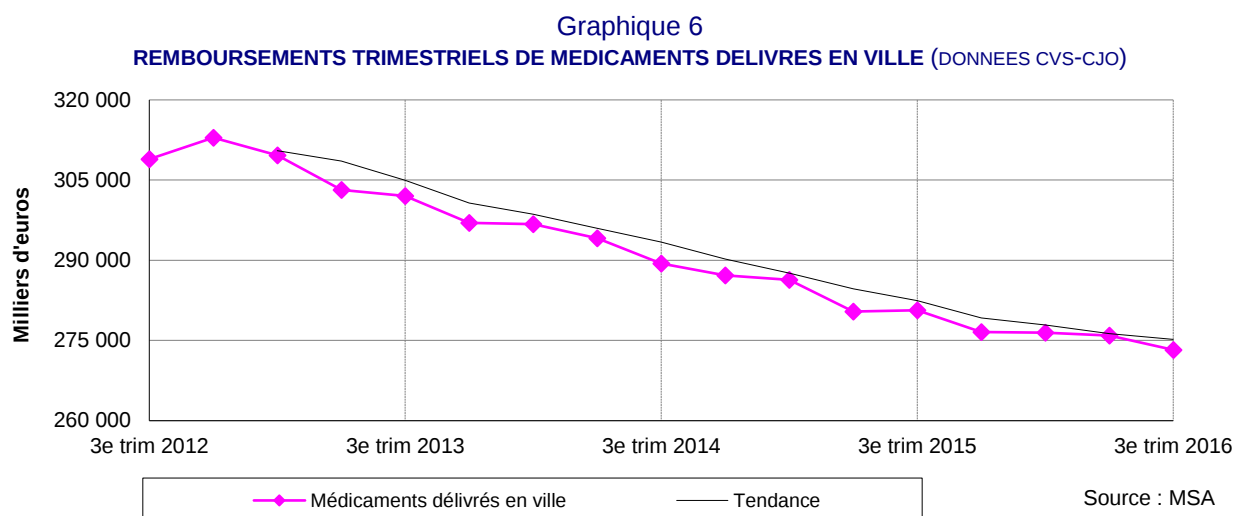
⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

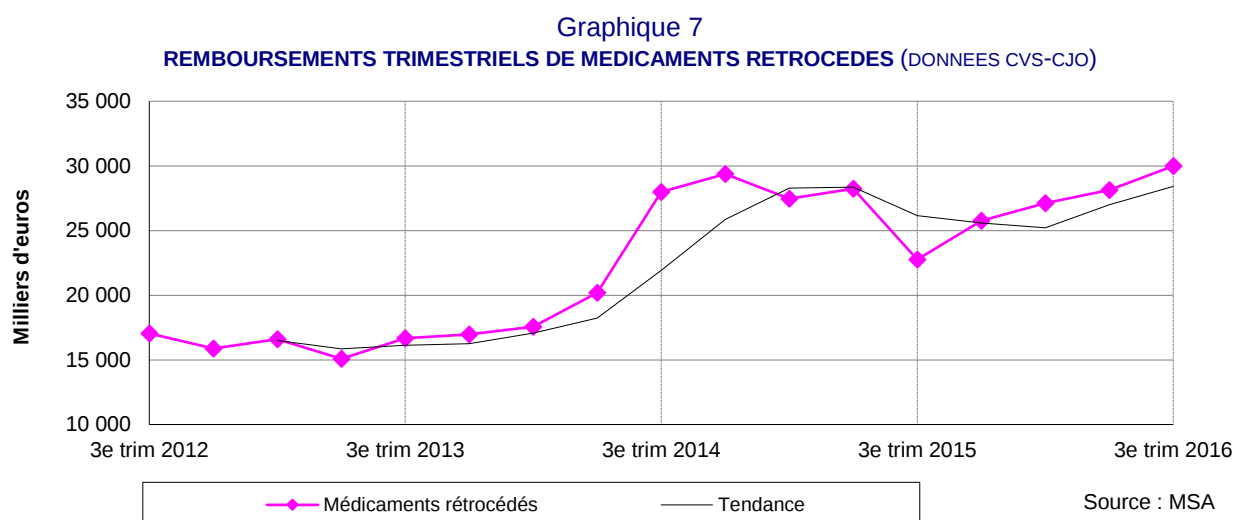
Source : MSA

La baisse très modérée des remboursements de médicaments au troisième trimestre fait suite à deux trimestres de légère croissance qui contrastaient avec la trajectoire descendante des périodes antérieures. Le repli de ce trimestre provient des médicaments délivrés en ville (- 1,0 %) alors que les remboursements de la pharmacie hospitalière enregistrent une nette accélération (+ 6,6 %).

Concernant les **médicaments de ville**, l'évolution sur les douze derniers mois s'établit à - 2,9 % à fin septembre 2016, identique à celle constatée à fin juin. Si l'orientation à la baisse, liée aux mesures d'économie appliquées sur ce poste d'année en année, est sans équivoque (graphique 6), elle s'est cependant atténuée. Ainsi, l'évolution sur un an était de - 3,7 % à fin mars 2016, et de même ampleur les deux trimestres antérieurs.



Caractérisés par une forte croissance sur les trois derniers trimestres, les remboursements de **médicaments rétrocedés** continuent d'augmenter à un rythme soutenu au troisième trimestre 2016 (+ 6,6 % - graphique 7). Cette dynamique est en partie portée par des traitements anti-cancéreux onéreux (traitement du myélome multiple et du lymphome). Elle se retrouve dans les deux régimes, la progression étant toutefois plus marquée pour les non-salariés que pour les salariés (respectivement + 8,2 % et + 5,1 %).



Décélération des remboursements des soins d'auxiliaires médicaux

Au troisième trimestre 2016, la progression des remboursements de soins prodigués par les auxiliaires médicaux ralentit, avec une évolution de + 0,5 %, après + 1,8 % au trimestre précédent (tableau 4). Ce ralentissement est à nuancer au regard du repli récurrent en début d'année suivi d'un rebond au deuxième trimestre (graphique 8).

Au-delà du profil ordinairement oscillant du premier semestre, le ralentissement des remboursements de soins d'auxiliaires médicaux est tangible depuis un an : leur évolution en année complète mobile à fin septembre s'établit à + 1,3 % ; elle atteignait + 2,4 % à fin septembre 2015. Cette décélération progressive vient essentiellement des soins infirmiers (+ 1,1 % à fin septembre 2016 contre + 2,7 % un an auparavant, en taux annuel glissant). Sur la même période, les remboursements des masseurs-kinésithérapeutes ont ralenti de manière moins marquée (+ 1,2 % contre + 1,6 % un an auparavant).

Télécharger les données au format Excel : 

Tableau 4
EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DES PRESCRIPTIONS HORS PRODUITS DE SANTE
PAR RAPPORT AU TRIMESTRE PRECEDENT ET EN ANNEE COMPLETE MOBILE - DONNEES CVS-CJO

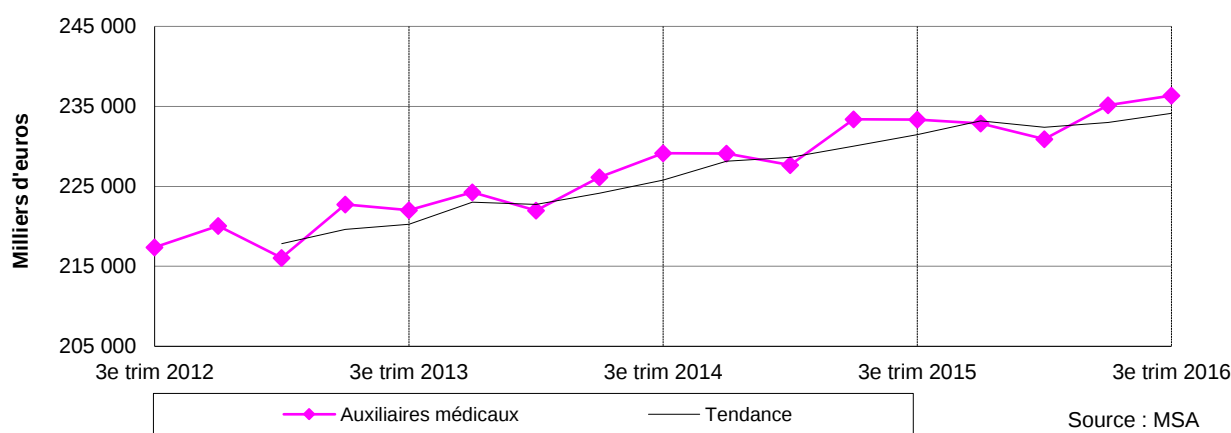
Données CVS-CJO	Auxiliaires médicaux		Biologie		Transports		Indemnités journalières	
	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾	T/T-1 ⁽¹⁾	ACM ⁽²⁾
3e trimestre 2015	- 0,0 %	+ 2,4 %	+ 2,4 %	- 1,7 %	+ 0,1 %	+ 1,3 %	+ 1,2 %	+ 11,4 %
4e trimestre 2015	- 0,2 %	+ 2,3 %	+ 0,0 %	- 1,0 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %	+ 0,6 %	+ 7,5 %
1er trimestre 2016	- 0,8 %	+ 2,0 %	- 0,9 %	+ 1,2 %	- 0,4 %	+ 1,8 %	+ 1,9 %	+ 5,7 %
2e trimestre 2016	+ 1,8 %	+ 1,4 %	- 0,0 %	+ 1,6 %	- 0,0 %	+ 1,9 %	- 0,5 %	+ 4,6 %
3e trimestre 2016	+ 0,5 %	+ 1,3 %	- 1,1 %	+ 1,0 %	+ 1,4 %	+ 2,1 %	- 0,2 %	+ 3,3 %

⁽¹⁾ Evolution du trimestre par rapport au précédent (T-1)

Source : MSA

⁽²⁾ Evolution en année complète mobile (évolution des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs)

Graphique 8
REMBOURSEMENTS TRIMESTRIELS DES AUXILIAIRES MEDICAUX (DONNEES CVS-CJO)



Source : MSA

Fléchissement des remboursements d'actes de biologie, regain pour ceux des frais de transports

Stables au deuxième trimestre 2016, les remboursements de **biologie** enregistrent ce trimestre une évolution de - 1,1 % (tableau 4) identique dans les deux régimes. Pour les non-salariés, ce repli constitue une accentuation de la baisse par rapport au trimestre précédent ; pour les salariés en revanche, il clôt une période de cinq trimestres de croissance ininterrompue.

Egalement stables au deuxième trimestre 2016, les remboursements de frais de **transport** de malades repartent à la hausse au troisième trimestre (+ 1,4 % - tableau 4). Cette hausse, observable dans les deux régimes, est portée par les remboursements de frais de transports non sanitaires (+ 3,5 %) ; les transports sanitaires s'infléchissent pour leur part légèrement (- 0,1 % après + 0,3 %).

Indemnités journalières : évolution en sens opposé pour les risques maladie et ATMP

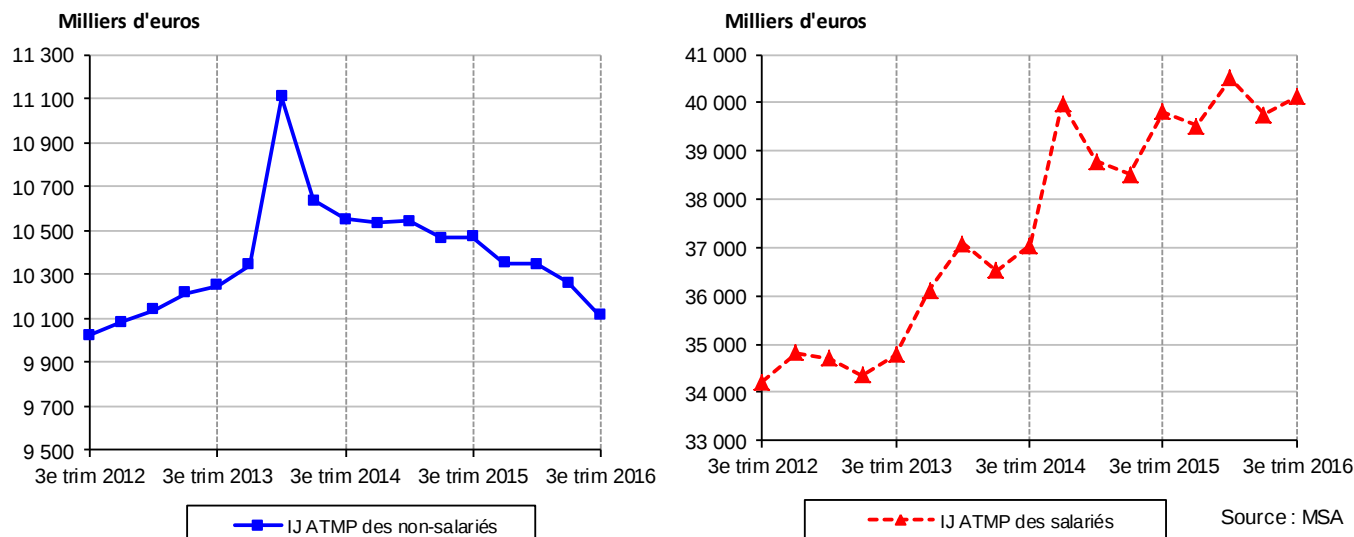
Au troisième trimestre 2016, les versements d'indemnités journalières (IJ) enregistrent une baisse de - 0,2 % après - 0,5 % au trimestre précédent.

Caractérisées par une évolution en dents de scie sur la période récente, les versements d'IJ consécutives à un accident de travail ou à une maladie professionnelle (IJ ATMP) renouent avec la croissance au troisième trimestre 2016 : + 0,5 % après - 1,7 % au trimestre précédent. Cette progression modérée ce trimestre résulte de la conjonction d'évolutions inverses selon le régime (graphique 9). D'une part, dans le régime des salariés, l'augmentation des versements sur le trimestre (+ 0,9 %) compense partiellement la baisse du trimestre précédent (- 1,9 %) et prolonge la succession d'oscillations autour d'une tendance haussière. D'autre part, dans le régime des

non-salariés, la baisse des versements d'IJ ATMP s'intensifie avec une évolution de - 1,5 %, après - 0,8 % au trimestre précédent.

Pour l'ensemble du régime agricole, l'évolution sur un an des versements d'IJ ATMP s'élève à + 0,9 % à fin septembre, sensiblement inférieure à la progression à fin juin (+ 2,3 %).

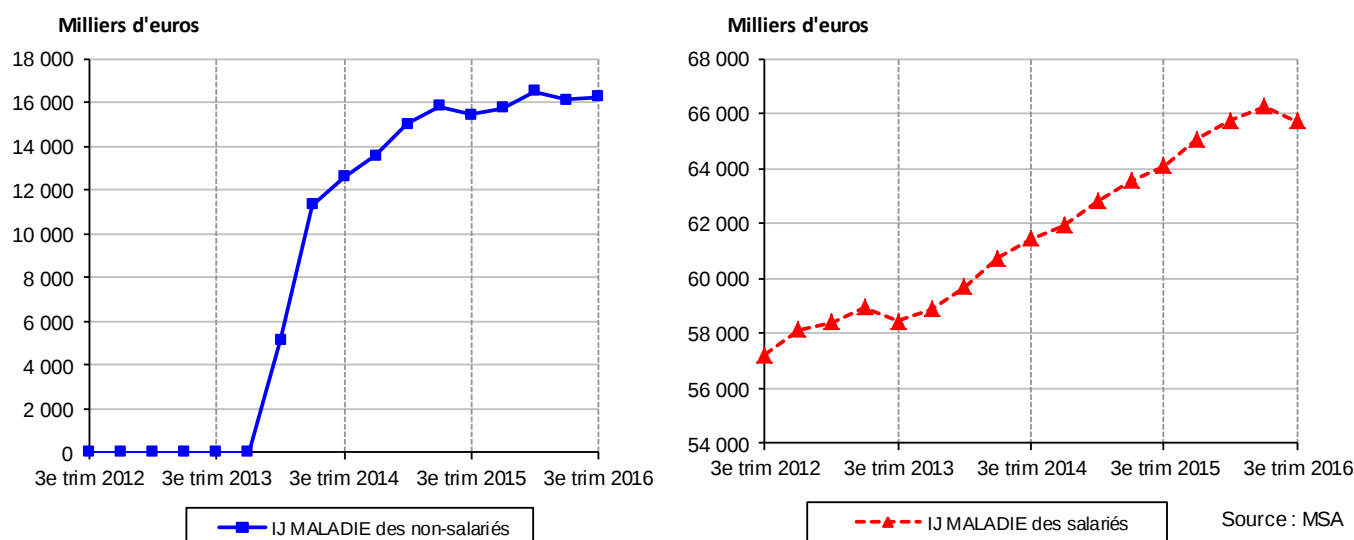
Graphique 9
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE ATMP PAR REGIME
(DONNEES CVS-CJO)



Concernant les IJ maladie, le recul des versements du troisième trimestre (- 0,5 % par rapport au trimestre précédent) est imputable au seul régime des salariés, dont les versements diminuent pour la première fois depuis trois ans (- 0,8 % - graphique 10). En rythme annuel, l'évolution pour ce régime s'établit à + 4,1 % à fin septembre (contre + 4,6 % à fin juin 2016).

Les IJ maladie des non-salariés sont en légère progression ce trimestre (+ 0,7 %), contrebalançant en partie le repli du trimestre précédent (- 2,1 %). Si l'évolution en année complète mobile reste encore affectée par la montée en charge de cette prestation mise en place au début de l'année 2014, elle est toutefois mécaniquement en net ralentissement : + 7,9 % à fin septembre, après + 12,0 % à fin juin.

Graphique 10
VERSEMENTS D'INDEMNITES JOURNALIERES RISQUE MALADIE PAR REGIME
(DONNEES CVS-CJO)



Télécharger les données au format Excel : 

Champ

Les résultats présentés dans cette synthèse sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ces dernières ne prennent pas en compte les montants directement payés par la caisse centrale MSA, comme le Fonds d'intervention régional (Fir), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les prises en charge de cotisations des praticiens et auxiliaires médicaux, les remises conventionnelles des laboratoires pharmaceutiques...

Les indemnités journalières maternité, qui ne font pas partie de l'Ondam, sont exclues du champ. Les indemnités journalières maladie des non-salariés, mises en place à partir du 1^{er} janvier 2014, sont en revanche incluses.

Définitions

Régime agricole :

Le régime agricole protège l'ensemble de la profession agricole, répartie entre le régime des salariés agricoles et le régime des non-salariés agricoles. Il couvre les risques maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), accidents du travail - maladies professionnelles (ATMP), retraite et famille.

Population protégée en maladie :

Il s'agit des personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont droit aux prestations du régime agricole d'Assurance maladie obligatoire.

Soins de ville :

Les soins de ville comprennent :

- les soins dispensés par les médecins, les dentistes et les auxiliaires médicaux (les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes, les sages-femmes, les orthophonistes, les orthoptistes, les pédicures). Les honoraires des médecins libéraux en établissements et ceux des salariés sont également compris. Les rémunérations forfaitaires trimestrielles versées aux médecins sont incluses : rémunération médecin traitant (RMT), forfait médecin traitant (FMT) et majoration personne âgée (MPA).
- les actes d'analyse effectués en laboratoire,
- les prescriptions de médicaments (hors produits en sus),
- les petits appareillages et autres dispositifs médicaux (hors produits en sus), appelés produits de la LPP,
- les frais de transport des malades,
- les indemnités journalières maladie et ATMP.

Produits de santé, prescriptions :

Les produits de santé regroupent les médicaments et les produits de la LPP. Les prescriptions sont constituées des produits de santé, auxquels sont ajoutés les actes d'auxiliaires médicaux, les actes de biologie, les frais de transport de malades ainsi que les indemnités journalières.

Honoraires médicaux, honoraires privés :

Les honoraires médicaux sont les remboursements de soins délivrés par les médecins généralistes et spécialistes libéraux. Les honoraires privés sont constitués des honoraires médicaux, auxquels sont ajoutés ceux des dentistes libéraux.

Rémunération médecin traitant (RMT) :

Il s'agit d'une rémunération spécifique destinée au médecin traitant de patients atteints d'affections longue durée (ALD), pour prendre en compte le travail de coordination médicale que nécessitent ces pathologies. Elle s'élève à 40 € par an et par patient en ALD, les versements sont regroupés par trimestre.

Forfait médecin traitant (FMT) :

Il s'agit d'une rémunération destinée à valoriser le rôle du médecin traitant des patients hors ALD : suivi, coordination des soins, prévention... Mise en place à partir de la fin de l'année 2013, elle s'élève à 5 € par an et par patient, hors ALD. Les versements sont regroupés par trimestre.

Majoration personne âgée (MPA) :

Il s'agit d'un forfait de 5 € par consultation ou visite valorisant la prise en charge des patients âgés, dont le suivi est considéré comme plus complexe. Mise en place à partir de juillet 2013, cette majoration concernait les patients âgés de 85 ans et plus ; à partir de juillet 2014, elle a été étendue aux patients de 80 ans et plus. Les versements sont regroupés par trimestre.

Médicaments en officine, médicaments rétrocedés :

Les médicaments en officine concernent exclusivement les médicaments dispensés en pharmacie de ville, par opposition aux médicaments dits « rétrocedés » dispensés par une pharmacie hospitalière, à des patients non hospitalisés.

Méthodologie

Pourquoi des données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés ?

Au cours d'une année, plusieurs événements, comme les variations météorologiques et les périodes de congés, induisent des variations dites saisonnières, c'est-à-dire des évolutions qui se retrouvent chaque année à la même époque. Ces variations entraînent des oscillations constantes non significatives qui rendent difficile l'émergence d'une tendance réelle.

De la même manière, au cours d'une année, il y a plus ou moins de week-ends, de jours fériés et de ponts : le nombre de jours ouvrés modifie de manière non négligeable les données et peut également altérer l'analyse des résultats.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrés (CJO) permet de neutraliser ces deux effets.

Pourquoi les données d'un trimestre varient-elles d'une publication à l'autre ?

Les modèles de régression utilisés pour corriger les séries statistiques de l'ensemble des postes de remboursement des variations saisonnières et des jours ouvrés sont de type Arima (processus auto régressif et à moyennes mobiles intégrées).

Les séries sont constituées par régime agricole (salariés/non-salariés) en privilégiant les dénombrements de prestations aux remboursements. La valeur de l'honoraire moyen mensuel est ensuite appliquée aux séries en dénombrement afin de déterminer des séries en montant.

Chaque mois, les modèles sont recalculés, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des données CVS-CJO.

La méthode statistique utilisée pour corriger les séries des variations saisonnières et des jours ouvrés repose sur les programmes Tramo (Time series Regression with Arima noise, Missing observations and Outliers) et Seats (Signal Extraction in Arima Time Series) contenus dans le logiciel Demetra. Le programme Tramo est un programme dédié à l'estimation et à la prédiction de modèles de régression type Arima. Le programme Seats permet l'identification des composants non observés dans les séries temporelles après l'estimation de paramètres d'un modèle de type Arima.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile
ALD : affection de longue durée
ATMP : Accidents du travail - maladies professionnelles
CCAM : classification commune des actes médicaux
CJO : Corrigé(es) des jours ouvrés
CVS : Corrigé(es) des variations saisonnières
Fir : Fonds d'intervention régional
FMT : Forfait médecin traitant

IJ : Indemnités journalières
LPP : Liste des produits et des prestations
MPA : Majoration personnes âgées
Ondam : objectif national des dépenses d'assurance maladie
RMT : Rémunération médecin traitant
Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique

[Télécharger les données au format Excel :](#)

MSA Caisse Centrale	Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques
Les Mercuriales	Directeur de la publication, Alain PELC - Rédacteur en chef : David FOUCAUD
40 rue Jean Jaurès	Département Prestations Maladie, Damien OZENFANT - Synthèse réalisée par Cécile PRÉVOT
93547 Bagnolet cedex	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr -
	Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr